

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 10

**Présents :** 10

**Votants:** 10

**Séance du 13 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le treize juin l'assemblée régulièrement convoquée le 07 juin 2024, s'est réunie sous la présidence de Catherine PELLINI

**Sont présents:** Julien CIVALLERI, Michaël GUILLAUME, Christophe ICHE, Pascale ASTIER, Robert BRUN, Martine CIVALLERI, Josiane BUIS, Catherine PELLINI, Rémy REY, Jérôme VIGNON

**Représentés:**

**Excuses:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Josiane BUIS

---

**Objet: Approbation du procès verbal du 23 mai 2024**

Le procès verbal du 23 mai est approuvé à l'unanimité.

**Objet: Approbation de la Charte du Parc naturel régional du Vercors 2024-2039 - 2024 DE 021**

Monsieur Olivier PUTOT, directeur du Parc naturel régional du Vercors est présent pour présenter le parc. Un film de 16 minutes est diffusé puis Olivier PUTOT répond aux questions de chacun.

Le maire de Laval d'Aix (commune déjà adhérente) est présent pour échanger avec les conseillers et parler de son expérience.

Plusieurs thème ont été abordés, urbanisme, pastoralisme, chemins, patrimoine ...

Madame le maire demande de procéder au vote pour l'approbation de la Charte du Parc naturel.

Le Parc naturel régional du Vercors doit renouveler son label à l'échéance de fin 2024.

La procédure de renouvellement a débuté fin 2017, et une nouvelle Charte a été élaborée en concertation avec les acteurs, les partenaires et la population pour la période 2024-2039.

La Charte 2024-2039, constituée d'un rapport, d'un plan de Parc avec deux zooms territoriaux, d'un cahier des paysages et d'annexes, a obtenu un avis favorable de l'Etat et de toutes les instances prévues dans la procédure, y compris lors de l'enquête publique.

Elle est maintenant soumise à l'approbation de l'ensemble des collectivités territoriales concernées par le périmètre d'étude, soit 106 communes, 6 villes-portes, 9 intercommunalités et 2 Départements. Chaque collectivité approuve individuellement la Charte par délibération, valant également adhésion ou renouvellement de l'adhésion au Syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors.

Le Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes délibérera ensuite sur la charte et sur le périmètre pour lequel il demandera le renouvellement du classement du Vercors en Parc naturel régional auprès de l'État, pour une durée de 15 ans.

Pour finir, la charte sera approuvée par un décret du Premier ministre officialisant le renouvellement de la labellisation du territoire en Parc naturel régional.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional du Vercors, adressée par le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes le 23 février 2024 et en avoir délibéré, 7 pour, 2 contre, 1 abstention :

- APPROUVE, sans réserve, la Charte du Parc naturel régional du Vercors 2024-2039 ainsi que ses annexes, dont les statuts modifiés du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors,

- AUTORISE le maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Objet: Convention de droit d'usage du domaine privé pour l'installation d'équipements de communications électroniques - 2024\_DE\_022

Madame le maire présente la demande du Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique (A.D.N) qui déploie la fibre optique sur la commune pour la signature d'une convention.

C'est une convention de droit d'usage du domaine privé pour l'installation d'équipements de communications électroniques sur les parcelles AC384, AC392 et B256

Les équipements sont :

nouveaux poteaux sur les parcelles AC384 et AC392

nouveau câble aérien sur la parcelles B256

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la convention de droit d'usage du domaine privé pour l'installation d'équipements de communications électroniques sur les parcelles AC384, AC392 et B256 avec le Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique (A.D.N).

AUTORISE le maire à signer la convention

CHARGE le Maire des formalités nécessaires à l'application de cette délibération

La présidente

Catherine PELLINI

La secrétaire

Josiane BUIS